Derniers conseils d'administration: la version CGT!

Bureau INP de la CGT Université de Grenoble, 2 novembre 2026.

Communiqué suite aux CAs du 15/10 & 22/10 !

Résumé: aux Conseils d'Administration de Grenoble INP - UGA, des 15 et 22 Octobre 2026, avec l'intersyndicale, vos élu.es CGT se sont à nouveau prononcés contre les suppressions de postes du CRE ("conditions de retour à l'équilibre" - des finances de notre établissement) et pour le maintien des frais d'inscriptions universitaires, contre l'augmentation des frais d'inscription. Ces projets sont poursuivis malgré l'opposition unanime de l'ensemble des organisations syndicales mais sont:

- *discutés dans des instances non démocratiques sans représentation du personnel (le "directoire");*
- *votés à courte majorité ou rejetés dans nos instances universitaires (CSA, CFVU), sans véritable discussion;*
- *adoptés dans des instances (le Conseil d'Administration) où les membres extérieurs suivent la direction de l'établissement, faisant là encore fi du débat contradictoire.*
- *et enfin (cf mails du 22/10 de l'équipe présidence) communiqués comme des succès :-)*

Nous vous rappelons que les comptes rendus des CA (comportant les différentes prises de parole) sont disponibles après vote sur l'intranet.

Le conseil d'administration de Grenoble INP - UGA du jeudi 15 Octobre 2026 comportait de nombreux points à l'ordre du jour, parmi lesquels la poursuite du projet de retour à l'équilibre, et le projet d'augmentation des frais d'inscription des étudiant.es de nos écoles d'ingénierie et de management. **Revenons sur ces deux points.**

Le CRE se poursuit malgré l'opposition unanime des organisations syndicales

La partie visible du CRE, c'est la poursuite des suppressions de postes, aussi bien de personnels supports (IATSS) que d'enseignant.es chercheur.ses (E-C). Le décalage d'un an des renouvellements de postes d'E-C provoque une perte nette d'environ 20 postes, remplacés par des vacataires et des ATER. Concernant les suppressions de postes d'IATSS, les impacts sont plus graves encore: malgré nos alertes répétées provenant des personnels, pas un service n'est exempt des conséquences de ce plan prévoyant jusqu'à 90 suppressions de postes, le vote en CA a résulté en 14 voix contre, 16 pour et une abstention Encore une fois, la délibération est passée grâce aux membres extérieurs du conseil d'administration et à l'équipe présidence. Il est à noter que la délibération soumise au vote n'avait pas été communiquée dans son intégralité avant les délais réglementaires, et comportait des informations factuellement inexactes sur les votes en CSA, modifiées en séance! Les CSA successifs ont voté unanimement contre les suppressions de postes et malgré tout elles se poursuivent.

Pour des écoles d'ingénierie publique: non à l'augmentation des frais d'inscription

Ce même jeudi 15/10/2026, à 17h25, le point inscrit à l'ordre du jour concernant les frais d'inscriptions ("discussion pour déterminer les orientations du Conseil d'Administration comme base du CA de décembre") venait à être abordé après quatre heures trente de conseil.

Vos élu.es CGT et FSU ont alors pris la parole pour dénoncer les méthodes déployées pour ce point d'ordre du jour.

En effet, plusieurs informations reçues préalablement, aussi bien émanant de la présidence elle-même que de membres du directoire, montraient que l'objectif est à nouveau l'augmentation des frais d'inscription par le biais d'une modulation. Il ne s'agirait alors que de discuter les modalités de cette décision. De plus, la transmission des documents le jour-même nous avait privé du temps d'analyse réglementaire. Tout cela démontre l'absence réelle de volonté de la présidence d'entendre vos représentants.

Après cette prise de parole, et suite au refus du président de séance de reporter le point, vos élus FSU/CGT ont quitté la séance, et ont été suivi.es par les étudiant.es quelques minutes après. Après notre départ, les membres restants ont convenu d'une séance extraordinaire sur le sujet, le 22 Octobre.

Au cours de la séance du 22 Octobre, à nouveau le cadre du débat a été restreint. Dès le départ, il a été demandé aux élu.es de "faire abstraction du bilan financier de l'établissement à nouveau bénéficiaire". L'objectif de cette augmentation est donc de créer de nouveaux financements pour Grenoble INP - UGA au détriment des étudiants. En effet, ce projet est bien résumé par un industriel externe, nommé au CA sur proposition de la présidence, qui pour soutenir le projet affirme que "[celui-ci] impactera les élèves de milieu modeste mais ce n'est pas grave car ils sont minoritaires". Au contraire, les élu.es étudiant.es ont analysé un sondage mené auprès des élèves, qui a montré la difficulté que présenterait une augmentation des frais d'inscription pour la majorité d'entre-eux.

A nouveau toutes les organisations syndicales ont argumenté en faveur du maintien des frais universitaires. La présidence a encore essayé de pousser le projet d'augmentation des frais d'inscription en tentant de le justifier par des hypothèses restreintes et une présentation comportant de nombreux biais.

Cette séance extraordinaire s'est donc terminée en queue de poisson, sans "avis" rédigé. Le contenu de ces "discussions" devrait être transmis par la vice-présidence CEVU à la prochaine instance du CEVU.

Compte tenu de ces conditions, malgré notre présence dans les instances, la mobilisation collective s'impose. En parallèle, **nous, élus CGT dans les instances de Grenoble INP - UGA , restons mobilisé.es pour défendre le débat contradictoire dans nos instances et porter vos voix:**

- Parce que le personnel mérite des conditions de travail à la hauteur de notre ambition de service public;
- Parce que l'enseignement supérieur doit rester un service public, nos étudiant.es ne doivent pas payer le prix fort de la désaffection de l'Etat, ni servir de variable d'ajustement des finances de notre établissement.

La pétition est toujours là : https://framapetitions.org/petition/org/intersyndicale-grenoble-inp-uga/pour-la-gratuite-des-ecoles-dingenierie-publique-de-grenoble-inp-non-a-une-modulation-injuste